

## **Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 9 novembre 2023**

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT, Sabrina SCOUARNEC, excusés

### **Aménagement du parc de stationnement Route de Trévilis :**

Pour les travaux d'aménagement du parc de stationnement Route de Trévilis, à l'unanimité, le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise Cosquer Coquil pour un montant de 108 578.60 € HT et a confié au cabinet ING Concept la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 7500.00 € HT.

### **Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2024**

A l'unanimité, Le conseil municipal a validé à compter du 1er janvier 2024 le passage à la nomenclature comptable M57 pour le budget de la commune et les budgets annexes.

### **Personnel communal**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- L'attribution à l'ensemble du personnel communal des chèques cadeau d'une valeur de 50.00 € à dépenser dans les commerces de Guiclan et une carte cadeau Leclerc d'une valeur de 50.00 €.
- De mettre en place des tickets restaurant d'une valeur de 8.00 € avec une prise en charge à hauteur de 50% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- D'augmenter la participation pour la prévoyance de 12€ à 15€
- De créer un 4<sup>ème</sup> poste d'agent administratif à temps complet pour les services administratifs
- De passer 2 postes à temps complet

### **Désignation d'un référent déontologique pour les élus**

Le décret d'application de désignation d'un référent déontologue de l' élu local, institué par la Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification dite « 3DS », est paru au Journal officiel du 7 décembre 2022. Dès le 1<sup>er</sup> juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l' élu local.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Madame Corinne HERVE en qualité de référente déontologue des élus de la commune de Guiclan jusqu'au prochain renouvellement général du conseil municipal.

### **Rapport d'activité 2022 du SDEF**

Le rapport d'activité 2022 du SDEF est consultable en mairie.

### **Rapport d'activité 2022 de la CCPL**

Le rapport d'activité de la Communauté communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice 2022 est consultable en mairie.

### **Motion de soutien aux EHPAD publics**

Les élus responsables d'EHPAD en Bretagne appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires, à les soutenir en adoptant une motion de soutien pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement de nos anciens.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la motion de soutien aux EHPAD publics

### **Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

La composition de la commission est la suivante :

Pour la liste « Engagés pour Guiclan »

- Titulaire : Kristel CLOAREC
- Titulaire : Michel BOULANGER
- Titulaire : Isabelle JEZEQUEL
- Suppléant : Magali BECAM
- Suppléant. : Sonia HALLIER
- Suppléant : Matthieu POLARD

Pour la liste « Guiclan Autrement Ecouter, Agir »

- Titulaire : Delphine MARREC
- Titulaire : André RIOU
- Suppléant : Anne Thérèse LE GOFF
- Suppléant : David THEPAUT

### **Devis numérisation actes d'Etat civil**

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Adic Informatique pour un montant de 4203.10 € HT pour la numérisation des actes d'Etat civil de 1920 à 2021.

### **Plantation arbres : subvention Conseil départemental**

Une demande de subvention pour la plantation d'arbres avait été déposée auprès du Conseil départemental. Le dossier a été rejeté au motif que les essences choisies ne rentrent pas dans les critères. Un nouveau dossier sera déposé avec d'autres essences, le coût de l'opération se monte à 7463.00 € HT subventionné à hauteur de 80% par le conseil départemental

### **Zone de Kermat : dénomination rue**

Le conseil municipal nomme une voie nouvelle dans la zone de Kermat : « impasse des écureuils ».

### **Travaux salle des sports**

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) retient la proposition de l'entreprise MENEZ Couverture pour remplacer les plaques translucides sur la salle des sports pour un montant de 8826.00 € HT.